

FICHE PRATIQUE

Bilan des surveillances autour de la présence du moustique tigre en Auvergne-Rhône-Alpes – année 2020

Le moustique tigre est une espèce de moustique particulièrement préoccupante en raison de sa capacité à générer des nuisances importantes et à transmettre des arboviroses comme la dengue, Zika et le chikungunya.

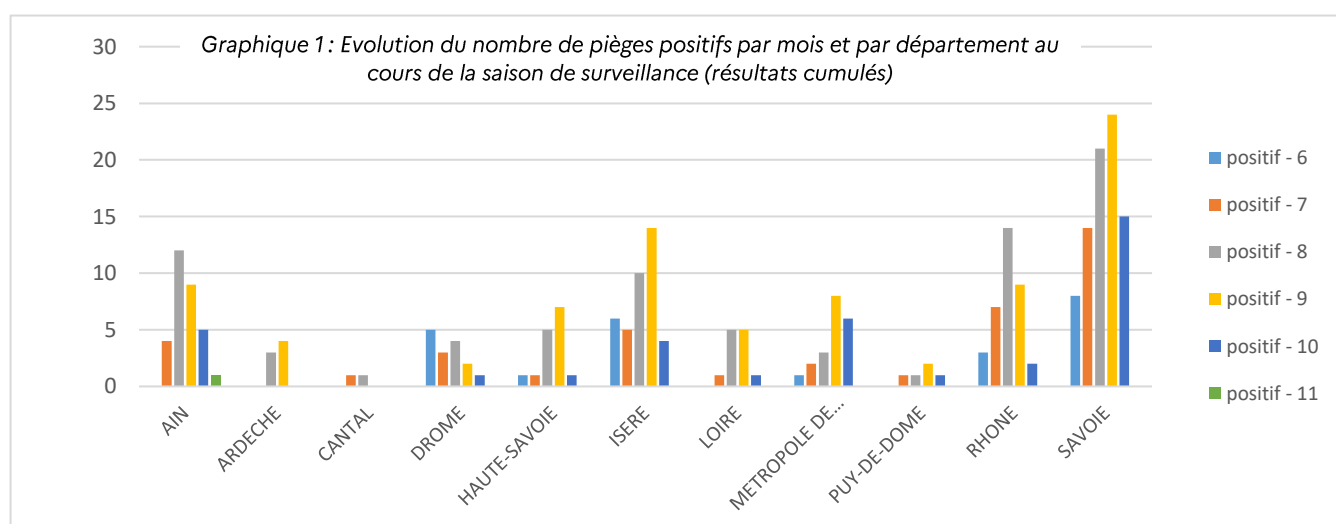
Principaux résultats de la surveillance entomologique

Les informations utilisées pour la surveillance de l'aire d'implantation du moustique tigre reposent sur le **déploiement d'un réseau de pièges pondoires et le recensement des signalements /plaintes** via le portail de signalement www.signalement-moustique.fr.

La surveillance par le réseau de pièges pondoires permet de suivre l'extension de l'aire d'implantation du moustique à partir des zones déjà colonisées.

Le réseau de pièges pondoires a été déployé dans des sites où le risque d'exposition de la population est important, notamment au regard de la fréquentation du lieu et dans des secteurs indemnes de présence de ce moustique. Le positionnement des pièges a évolué en cours de saison, en fonction des résultats.

- 355 pièges posés au cours de la saison de surveillance
- **14 % des relevés positifs** (263 sur 1888 relevés) avec **114 pièges au moins une fois positifs** avec un maximum de pièges positifs dénombré lors des relevés d'août et septembre
- **67 communes dans 10 départements** de la région concernées par au moins 1 piège positif
- Aucun piège positif recensé dans les départements de l'Allier et de la Haute-Loire

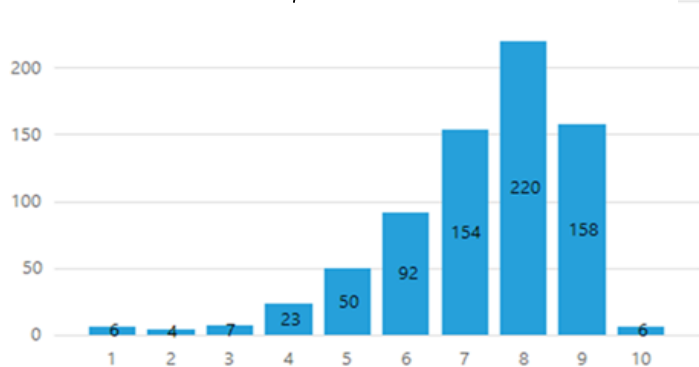


Les signalements réalisés par les particuliers permettent l'identification de nouvelles zones colonisées.

Le portail www.signalement-moustique.fr permet le recensement des signalements de présence du moustique tigre par les particuliers. Dans l'objectif d'une connaissance de l'aire d'implantation de ce moustique, seuls les signalements réalisés dans les communes dans lesquelles il n'était pas encore considéré comme installé ont été traités.

- 3047 signalements dans les 12 départements de la région, avec un maximum reçu entre les mois de juillet et septembre

Graphique 2: Nombre de signalements par mois



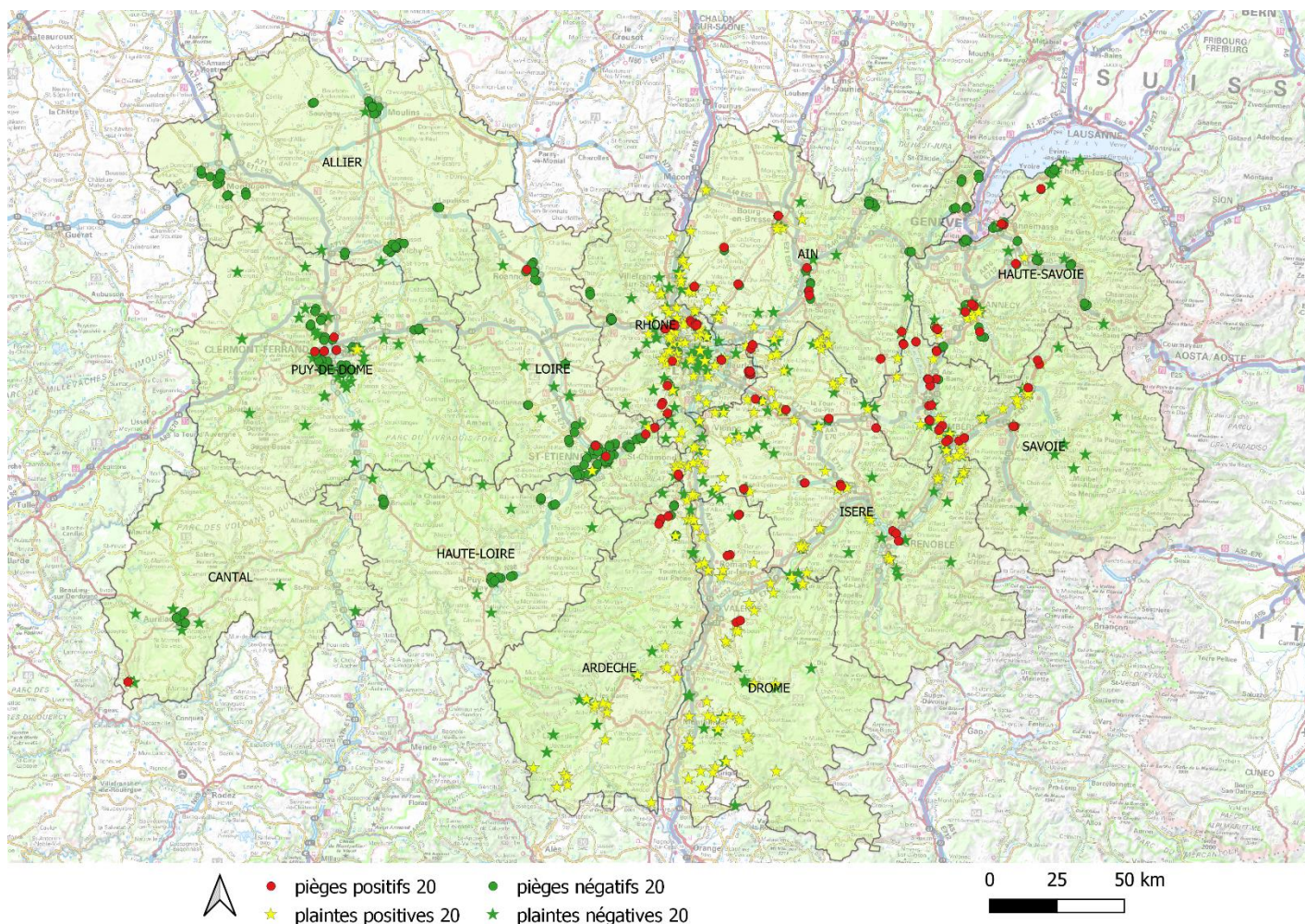
- **720 signalements réalisés dans des communes non colonisées** par le moustique tigre (24 % des signalements totaux)

→ **403 positifs** (56 % des signalements traités)

- **225 communes réparties dans 10 départements** concernés par les 403 signalements positifs.

- Aucun signalement positif recensé dans les départements de l'Allier et de la Haute-Loire.

Carte 1: Répartitions des pièges pondoires et signalements positifs et négatifs en 2020



L'extension de l'aire d'implantation du moustique tigre en Auvergne-Rhône-Alpes a été de nouveau confirmée en 2020.

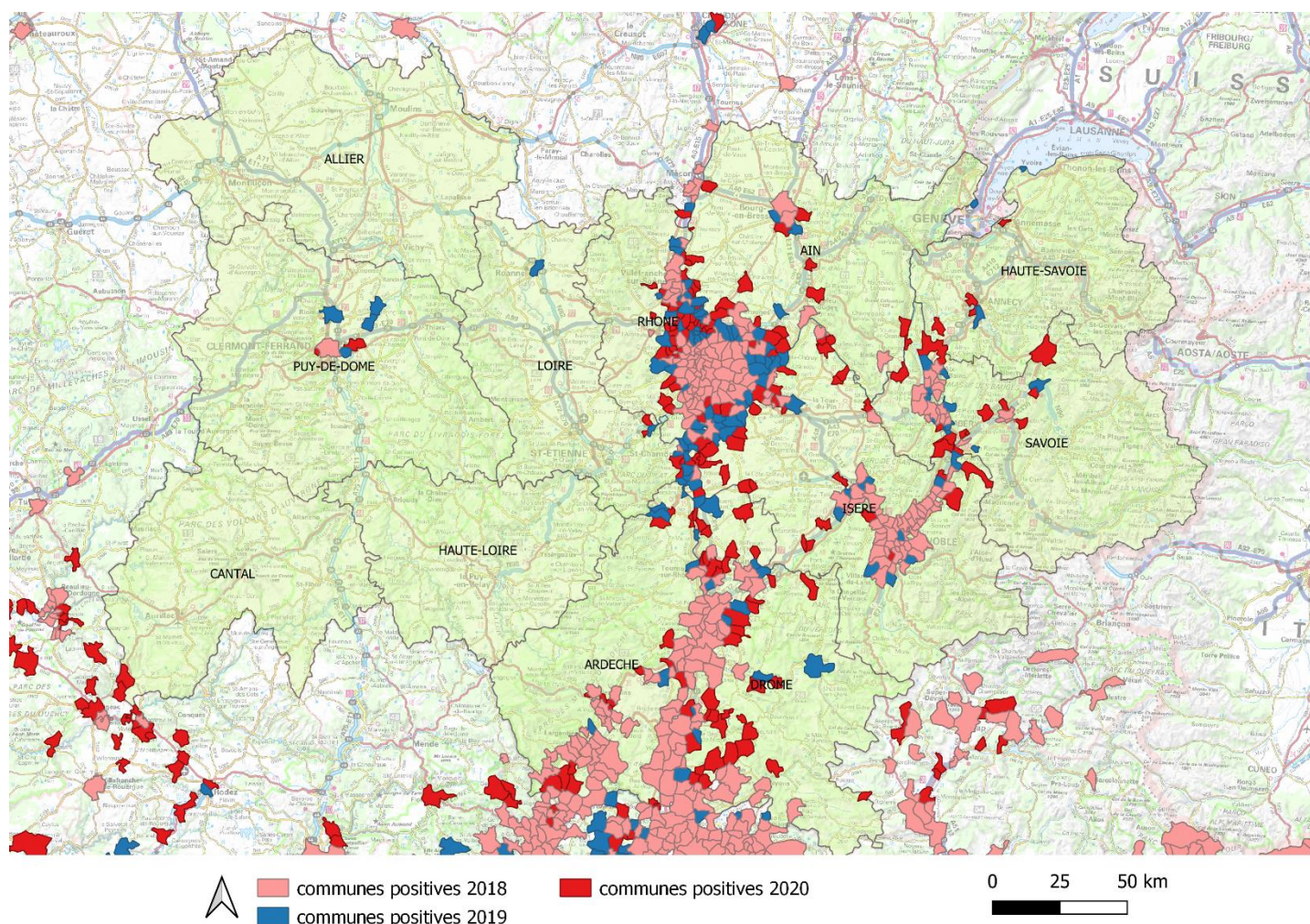
Comme chaque année, l'aire d'implantation du moustique tigre s'accroît, notamment à partir des zones déjà colonisées.

Des détections plus ponctuelles peuvent avoir lieu également dans de nouveaux secteurs, le moustique étant disséminé à la faveur des moyens de transports, notamment les voitures individuelles.

Les zones urbaines et périurbaines sont particulièrement concernées par la présence du moustique tigre car il se multiplie dans des petites collections / réserves d'eau "fabriquées" par l'homme.

- **229 communes, réparties dans 11 des 12 départements** de la région, concernées par une première détection du moustique tigre en 2020
- **174 nouvelles communes considérées comme colonisées au cours de la saison de surveillance (529 communes colonisées au total dans la région)**
- **1 nouveau département** colonisé en 2020 : le **Cantal** (10 départements de la région au total)

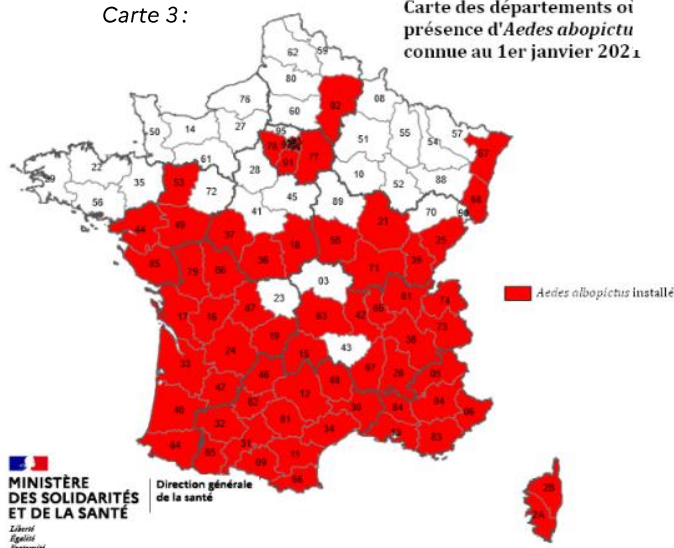
Carte 2 : Communes colonisées par le moustique tigre en Auvergne-Rhône-Alpes



À l'issue de la saison de surveillance, 6 départements ont été classés comme colonisés par le moustique tigre à l'échelon de la France Métropolitaine, portant à 64 le nombre de départements dans lesquels le moustique tigre est présent.

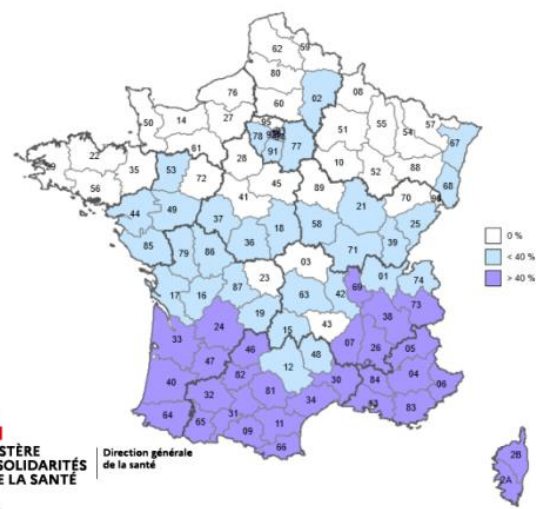
Carte 3 :

Carte des départements où présence d'*Aedes albopictus* connue au 1er janvier 2021



Carte 4 :

Pourcentage de la population habitant les communes colonisées par *Aedes albopictus* par département en France métropolitaine au 1er janvier 2021



Principaux résultats de la surveillance épidémiologique

Avec la pandémie de la Covid19, seuls les voyages entre la métropole et les territoires français ultramarins sont restés possibles (fermeture partielle des frontières). Malgré cela, le nombre de cas de dengue signalés à l'ARS en 2020 a été plus important qu'en 2019, en raison des épidémies de dengue en cours, notamment en Martinique et Guadeloupe (cf. [point épidémiologique arboviroses du 30 avril 2021](#)).

Cette année a également été exceptionnelle par le nombre de cas importés de dengue signalés au retour des congés de la Toussaint, correspondant avec le pic épidémique en Martinique.

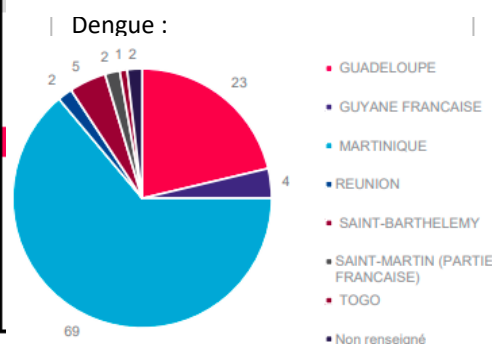
Tableau 1 : Nombre de cas d'arboviroses signalés

Département	Cas signalés	Cas confirmés importés		
		Dengue	Zika	Chikungunya
01 - Ain	6	4	-	-
03 - Allier	1	1	-	-
07 - Ardèche	9	8	-	1
15 - Cantal	2	2	-	-
26 - Drôme	3	3	-	-
38 - Isère	24	24	-	-
42 - Loire	7	7	-	-
43 - Haute-Loire	-	-	-	-
63 - Puy-de-Dôme	15	14	-	1
69 - Rhône	36	36	-	-
73 - Savoie	2	2	-	-
74 - Haute-Savoie	8	7	-	-
ARA 2020	113	108	0	2
ARA 2019	178	91	1	10
ARA 2018	117	33	0	1
ARA 2017	137	42	3	1
ARA 2016	273	38	98	5
ARA 2015	131	30	0	9
ARA 2014	233	41	0	101

• 108 cas de dengue et 2 cas de chikungunya signalés en 2020, tous revenant de voyage

• Aucun cas de contamination autochtone identifié dans la région

Graphique 3 : pays d'importation



Chikungunya : Brésil et Cambodge

Actions de lutte anti-vectorielle autour des cas d'arboviroses

Les interventions de lutte anti-vectorielle ne sont réalisées que dans les lieux fréquentés par des cas confirmés d'arbovirose, au moment de la phase virémique de la maladie.

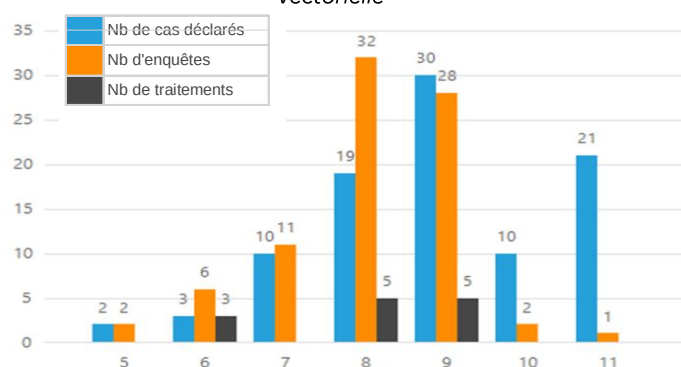
Au cours des enquêtes entomologiques au niveau des lieux de passage de ces cas, l'EIRAD identifie les gîtes larvaires présents dans les domaines publics et privés et informe les habitants sur les mesures à prendre pour éviter la prolifération du moustique tigre.

Dans les zones où la présence du moustique tigre est identifiée, des traitements adulticides sont réalisés pour éliminer les moustiques possiblement contaminés qui pourraient transmettre localement la maladie.

Dans certains secteurs, les contraintes environnementales ou urbaines n'ont pas permis la réalisation des traitements adulticides. Des pièges adultes ont alors été posés pendant 1 mois. Toutefois, la preuve de leur efficacité n'est pas établie, c'est la raison pour laquelle les traitements adulticides sont favorisés.

- **95 sollicitations de l'EIRAD**, chargé des actions de lutte anti-vectorielle
- **80 enquêtes entomologiques** réalisées au niveau des lieux fréquentés par les malades
- **13 traitements adulticides**
- **8 réseaux de pièges adultes** posés pendant 1 mois

Graphique 4: Nombre d'interventions de lutte anti-vectorielle



Carte 5: Répartition des lieux enquêtés et des actions de lutte anti-vectorielle suite à des signalements de malades

